

Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 4 avril 2018

Me Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire d'Énergir**

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013 - Phase 3B

Chère consoeur,

Pour faire suite à votre correspondance du 29 mars 2018 (pièce A-0159), Énergir fournit les informations suivantes aux fins de la planification de l'audience qui se tiendra du 9 au 13 avril 2018 dans le dossier en objet.

**TEMPS REQUIS POUR L'ADOPTION DE LA PREUVE ÉCRITE ET LA PRÉSENTATION DES POINTS
IMPORTANTES DE LA PREUVE ET DES CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

Énergir prévoit une période totale de 2 heures

LISTE ET LA QUALIFICATION DEMANDÉE DES TÉMOINS

Énergir présentera les témoins suivants :

Dave Rhéaume

Directeur

Réglementation et Tarification

Marc-André Goyette

Chef de service

Réglementation, Développement et Innovation

Russel Feingold

Black & Veatch

Expert en réglementation des utilités publiques et tarification

Les *curriculum vitae* de Dave Rhéaume et Marc-André Goyette sont joints à la présente sous la cote Gaz Métro-7 Document 6. Quant au *curriculum vitae* de Russel Feingold, celui-ci se trouve à la pièce B-0249.

Dans sa correspondance du 29 mars 2018, la Régie a demandé à Énergir de prévoir un panel particulier afin de répondre à des questions relatives à l'utilisation du coût en capital prospectif avant et après impôts. Énergir informe la Régie que ce panel devrait être constitué de Marc-André Goyette et Dave Rhéaume. Compte tenu du court délai, Énergir se réserve cependant le droit de présenter un témoin additionnel sur ce panel. Énergir fournira les informations quant à ce témoin additionnel dans les meilleurs délais, le cas échéant.

CONTRE-INTERROGATOIRES DES INTERVENANTS

Énergir prévoit des périodes de 20 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de chacun des intervenants.

PLAIDOIRIES

Énergir prévoit une durée d'environ 1 heure pour sa plaidoirie.

Aux fins de la préparation des plaidoiries, Énergir soumet qu'un ajournement de l'audience devrait idéalement avoir lieu entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation des plaidoiries.

MOYENS PRÉLIMINAIRES ET AUTRES COMMENTAIRES

Énergir ne prévoit pas, à ce stade-ci, présenter de moyens préliminaires.

Énergir informe également la Régie qu'elle a retenu les services d'interprètes pour la durée des audiences

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb